



« Accélérer les actions en vue de l'atteinte d'un Pacifique bleu résilient »

Du 7 au 9 septembre, plateformes virtuelle
De 12 h à 17 h, heure du Samoa

Point 7.1 de l'ordre du jour : Mise en œuvre du programme des dirigeants du Pacifique

Objet du document

1. Fournir un aperçu des efforts coordonnés du PROE pour mettre en œuvre le programme des dirigeants du Pacifique prévu dans le programme de travail stratégique 2021 du CORP, ainsi que la stratégie régionale 2016-2020 des petits États insulaires, lorsque cela est pertinent pour le mandat du PROE.
2. Informer les Membres des domaines clés mis en œuvre dans le cadre des priorités pertinentes et engager la discussion sur les domaines stratégiques clés.

Contexte

3. Le programme de travail stratégique 2021 est fondé sur la collaboration du CORP aux priorités des dirigeants du Forum des îles du Pacifique : la réponse à la COVID-19 et le relèvement ; la Stratégie 2050 pour le continent du Pacifique bleu et la révision de l'architecture régionale ; les changements climatiques et la résilience face aux catastrophes, la sensibilisation et la mise en œuvre d'actions pour un océan durable ; la hausse du niveau de la mer et les zones maritimes ; les impacts du nucléaire ; la sécurité régionale ; les zones de pêche régionales ; le système de santé régional. Les informations détaillées concernant le travail du PROE dans ces domaines sont examinées dans le point 8 de l'ordre du jour.

Points clés :

Stratégie 2050 pour le continent du Pacifique bleu et révision de l'architecture régionale

4. Le PROE a appuyé l'élaboration de la Stratégie 2050 avec la contribution d'un groupe de travail interne d'experts techniques qui ont fourni des conseils et des données afin d'informer le processus. Le travail accompli à ce jour par les Membres sous la direction du sous-comité pour la Stratégie 2050 du Comité des représentants officiels du Forum avec le soutien du CORP inclut :
 - l'identification de 20 facteurs de changement clés ;
 - l'élaboration d'une liste provisoire des biens régionaux à compléter ;
 - le peaufinage de la vision à l'horizon 2050, qui servira d'objectif à long terme pour la Stratégie 2050 ;
 - la détermination provisoire des questions liées au genre, l'inclusion sociale et la culture ; l'environnement naturel ; les ressources et l'économie ; la technologie et la connectivité et la politique.

5. Bien qu'il reste encore un travail important de consultations, de vérification et de peaufinage de la Stratégie 2050, il est prévu, sous réserve de confirmation, qu'elle soit présentée à la seizième réunion du sous-comité du Comité des représentants officiels du Forum en vue de son approbation fin novembre 2021, puis à la réunion pour le budget 2021 du Comité des représentants officiels du Forum en vue de son examen et approbation par les dirigeants du Forum des îles du Pacifique.

Changements climatiques et résilience face aux catastrophes

6. Le programme One CROP Plus dirigé par le PROE a fourni un soutien et des conseils aux petits États insulaires du Pacifique en développement lors des réunions intersessions et dans le cadre de la préparation de la CdP26 qui sera accueillie par le Royaume-Uni en partenariat avec l'Italie à Glasgow, Écosse, du 31 octobre au 12 novembre 2021. Le PROE assurera le soutien technique de One CROP Plus pour les délégations du Pacifique à la COP26 ainsi que pour le Pavillon du Pacifique qui est un partenariat financé par la Nouvelle-Zélande. Un soutien thématique spécifique sera également fourni dans le cadre de la préparation de la CdP26.
7. Une rencontre de haut niveau entre la présidence britannique de la CdP26 et les petits États insulaires du Pacifique en développement s'est tenue le 8 juillet 2021 afin d'examiner les priorités de ces derniers en matière de changements climatiques. Le processus mené par le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique pour désigner des porte-paroles politiques a également démarré. Un communiqué informant de la décision sera diffusé par le Royaume-Uni et partagé avec la Conférence du PROE.
8. Le Pôle des contributions déterminées à l'échelle nationale (CDN) du Pacifique a élaboré une Stratégie à l'horizon 2030 pour la mise en œuvre des CDN et le soutien au développement d'un second volet de CDN. La mobilisation de ressources sera hautement déterminante de la réussite de cette stratégie, notamment pour la mise en œuvre des activités déterminées dans les CDN, telles que les projets d'énergie renouvelable et la transition dans le secteur des transports.
9. Le Mécanisme d'assurance contre les changements climatiques dans les îles du Pacifique a élaboré un rapport et un plan de travail ; toutefois, des ressources seront nécessaires pour la mise en œuvre ultérieure. Un document a été soumis au Comité des représentants officiels du Forum des îles du Pacifique à cet égard.
10. Le programme décennal d'investissement pour la préparation climatique a été approuvé par le Conseil météorologique du Pacifique en mai 2021, ainsi que par la réunion préparatoire du Comité des représentants officiels du Forum et la réunion des ministères des Affaires étrangères en juillet 2021, en tant que document de pays du Gouvernement des Tonga. Le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique soumettra le Programme décennal d'investissement aux dirigeants des îles du Pacifique en vue de son approbation et de son partage avec les partenaires de dialogue du Forum. Le PROE, en tant que Secrétariat du Conseil météorologique du Pacifique, a coordonné l'élaboration du programme d'investissement en vue de son examen par les Membres du Pacifique et les partenaires de développement.
11. Le PROE a poursuivi son soutien aux propositions des petits États insulaires pour le Fonds vert pour le climat (FVC), ainsi que dans le cadre de la mise en œuvre d'autres projets de ces États.

Sensibilisation internationale aux océans durables et aux zones de pêche régionales

12. Le Secrétariat a travaillé avec le CORP pour rendre compte de l'ODD14 et a soutenu les Membres lors des négociations tenues à la vingt-quatrième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, avec la troisième réunion de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre et de développement du cadre mondial pour la biodiversité. Des ateliers ont été organisés par le groupe de travail à composition non limitée et en amont de la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique.
13. Un rapport de l'analyse des effets des cibles et des indicateurs sur les pays insulaires du Pacifique et un rapport d'examen des effets de la cible 2 sur les zones de pêche dans la région ont été commandés. Des programmes de protection des récifs coralliens et des espèces migratoires menacées seront élaborés en 2021 dans le cadre de la décennie des Nations unies pour les sciences océaniques. Le Plan d'action pour les récifs coralliens est présenté à la trentième Conférence du PROE en vue de son approbation par les Membres.
14. Le projet sur la capture accessoire et la gestion intégrée des écosystèmes du partenariat Pacifique-Union européenne pour le milieu marin du 11^e Fonds européen de développement travaille sur des techniques d'atténuation de la capture accessoire avec les zones de pêches régionales.
15. Le développement du projet régional I21 pour le Pacifique : Un océan en bonne santé pour la richesse de l'océan - Vers une économie bleue pour le continent du Pacifique bleu du 7^e Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a été approuvé par le FEM en juin 2021. La proposition complète doit être élaborée.
16. En collaboration avec le CORP sous la direction de l'Agence des pêches du Forum des îles du Pacifique (FAA), les mesures visant à soutenir le secteur de la pêche dans le cadre de projets de lutte contre les changements climatiques seront poursuivies. Le Secrétariat poursuit son travail pour pallier les impacts de la pollution marine sur les zones de pêche et pour réduire la pollution générée par les navires de pêche avec la mise en place de dispositifs de gestion des déchets dans les ports et l'analyse des rapports GEN-6.

Mécanisme régional de lutte contre les déversements d'hydrocarbures

17. À la suite de la décision des dirigeants de développer un mécanisme régional de lutte contre les déversements d'hydrocarbures et reconnaissant les risques et les impacts environnementaux significatifs occasionnés par les navires, y compris les épaves de la Seconde Guerre mondiale, la vingt-neuvième Conférence du PROE a approuvé le plan d'urgence des îles du Pacifique en cas de déversements d'hydrocarbures en mer (PACPLAN) 2019, qui prévoit un accord mutuel d'aide pour que les pays et les territoires des îles du Pacifique puissent demander de l'aide lorsque leurs capacités nationales sont insuffisantes en cas de déversement d'hydrocarbures.
18. Le Secrétariat, avec le soutien financier de la Nouvelle-Zélande, a démarré un accord de partenariat de trois ans avec Oil Spill Response Limited (OSRL) afin que tous les pays et les territoires des îles du Pacifique soient membres de l'OSRL. Le Secrétariat a également démarré un projet PACPLAN de 3 ans avec le soutien financier de l'Australie

pour aider les pays et les territoires des îles du Pacifique, en particulier les pays¹ du PACPLAN de l'Australie, à mettre en œuvre pleinement les conventions internationales relatives à la réponse aux déversements d'hydrocarbures.

Activités spécifiques aux petits États insulaires

19. Conformément à la stratégie régionale 2016-2020 des petits États insulaires, pendant la période allant de juillet 2020 à mai 2021, le PROE a aidé directement les petits États insulaires pour une valeur de 1 299 207,84 USD, notamment 1 199 863,05 USD dans le domaine du changement climatique, 177 672,77 USD dans le domaine de la santé et 21 672,2 USD dans le domaine des priorités marines. Voir l'annexe 1 du document de travail DT 7.1 pour des informations plus détaillées incluant une ventilation par petit État insulaire.

Questions stratégiques à examiner

20. Lors de la réunion des dirigeants du CORP du 10 juin 2021, un compte rendu de l'élaboration de la Stratégie 2050 pour le continent du Pacifique bleu, indiquant les prochaines étapes, les points clés et le soutien requis par le CORP a été présenté par M. Nikenike Vurobaravu, haut-commissaire du Vanuatu aux Fidji et co-président du sous-comité pour la Stratégie 2050 du Comité des représentants officiels du Forum des îles du Pacifique. Concernant le calendrier et l'avancée, il a été indiqué que le travail en est au stade de la détermination du scénario et qu'ensuite un projet de la Stratégie 2050 sera développé et soumis à l'examen des dirigeants du Forum des îles du Pacifique.
21. Concernant la révision de l'architecture régionale, un projet de mandat sera examiné par le co-président puis par le sous-comité pour la Stratégie 2050 du Comité des représentants officiels du Forum des îles du Pacifique, avant de le soumettre à l'examen et aux contributions plus larges du CORP et des autres parties prenantes. L'essence de l'élaboration de la Stratégie 2050 et de la révision de l'architecture régionale est qu'elles sont dirigées par les Membres du Forum des îles du Pacifique. Il est entendu que la « *Stratégie 2050 coïncidera avec une révision de l'architecture régionale, incluant le mécanisme du CORP, afin de garantir une gouvernance et des dispositifs de ressources appropriés qui favorisent, régissent et renforcent la responsabilité collective et la reddition de comptes pour réaliser la Stratégie 2050.* Dans le contexte de la révision prochaine de l'architecture régionale, des enseignements seront tirés du nouvel environnement opérationnel dû à la pandémie de COVID-19 et de la perspective d'une meilleure harmonisation du CORP. »²
22. La révision de l'architecture régionale est un point essentiel qui requiert l'attention des Membres du PROE et qui doit se fonder sur l'expérience antérieure du PROE rapportée dans le rapport sur la « Réforme du cadre institutionnel régional du Pacifique » réalisé en 2006 et sur les réformes ultérieures y afférentes sous la direction des Membres. Au moment de la rédaction du présent document, le contenu du mandat n'est pas encore défini et les Membres sont appelés à apporter leur soutien continu afin de garantir que les révisions proposées sont alignées sur leurs priorités et sur le rôle défini dans le mandat PROE en matière de protection de l'environnement pour les générations actuelles et futures.

¹ Îles Salomon, Kiribati, Nauru, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Tuvalu et Vanuatu

² Point 4 de l'ordre du jour du document de travail des dirigeants du CORP : Avancées réalisées par le CORP et compte rendu aux dirigeants du Forum des îles du Pacifique (Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, 3 juin 2021).

23. Conformément à la décision des dirigeants du Forum des îles du Pacifique en 2019 relative à la mise en œuvre des dispositions du Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires dans le Pacifique Sud (Traité de Rarotonga), le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique coordonnera, le cas échéant, l'assistance fournie par les agences du CORP à la République des Kiribati et à la République des îles Marshall. Le rôle du CORP est d'apporter une réponse collective, en fournissant une assistance aux Membres pour gérer les impacts continus des essais nucléaires et en demandant une étude de la contamination dans le Pacifique, notamment au groupe de travail du CORP sur la question des impacts du nucléaire.
24. Concernant le rôle du PROE au sein du groupe de travail du CORP, l'une des principales difficultés pour le Secrétariat est de fournir une expertise technique et scientifique qui puisse informer efficacement les interventions des Membres affectés. Le Secrétariat considère que la question des impacts du nucléaire doit bénéficier de moyens financiers supplémentaires et d'une expertise externe ; en effet, à ce jour, des organisations telles que l'Agence internationale de l'énergie atomique disposent de l'expertise scientifique et des ressources nécessaires dans ce domaine, ce qui n'est pas le cas du PROE. Cette question est devenue une urgence pour la 9^e Réunion des dirigeants du Pacifique (PALM9) et dans les discussions de haut niveau sur le rejet des eaux traitées par un système avancé de traitement des liquides (ALPS) dans l'océan Pacifique. Conformément à la récente réunion en amont du forum du Comité des représentants officiels du Forum des îles du Pacifique et à la réunion des ministres des Affaires étrangères du Forum des îles du Pacifique, les membres du Forum ont adopté l'option politique 2, à savoir que « le rejet ou l'immersion de déchets nucléaires dans l'océan Pacifique est formellement condamnée par les membres du Forum des îles du Pacifique ; toutefois, à ce stade, les membres n'ont pas eu accès aux informations scientifiques indépendantes nécessaires pour étayer la formulation d'une position collective à l'égard de la nature et de l'étendue de l'impact du rejet d'eaux traitées par un système avancé de traitement des liquides (ALPS) dans l'océan. »³
25. Les présentes questions à examiner par les Membres du PROE nécessitent une discussion de haut niveau afin d'orienter le Secrétariat dans la mise en œuvre efficace des décisions des dirigeants pour ces questions urgentes relevant du mandat et du travail du PROE.

Recommandations

26. La Conférence est invitée à :
- 1) **prendre note** des efforts coordonnés du PROE pour mettre en œuvre le programme des dirigeants du Forum des îles du Pacifique prévu dans le programme de travail stratégique 2021 du CORP, ainsi que la stratégie régionale 2016-2020 des petits États insulaires pendant la période allant de juillet 2020 à mai 2021 ; et
 - 2) **fournir** des orientations concernant les questions stratégiques identifiées pour la mise en œuvre des décisions clés des dirigeants du Forum des îles du Pacifique.

14 juin 2021

³ Réunion en amont du forum du Comité des représentants officiels du Forum des îles du Pacifique tenue le 23 juillet 2021 et réunion des ministres des Affaires étrangères du Forum des îles du Pacifique tenue le 27 juillet 2021.